



A t il raison pour notre preavis???

Par **isabelle**, le **27/08/2011** à **15:27**

Bonjour,
Je suis en couple dans une maison avec mon ami on à signé un bail ensemble donc il est à nos deux noms on a un préavis de 3mois mais le problème je veux quitté cette maison car je souhaite reprendre un appartement seule mais mon ami ne veut pas me quitté alors il me dit que je ne peux pas donné mon préavis sans son consentement tout en sachant que c est mon père qui c est porté garant pour nous 2, alors à t il raison ou pas ???Merci de me renseigner sur mon droit.Cordialement

Par **mimi493**, le **27/08/2011** à **16:43**

Vous pouvez donner votre congé sans son consentement mais
- s'il y a une clause de solidarité, vous devenez caution au bail (s'il ne paye pas, le bailleur pourra vous faire condamner à payer)
- s'il y a une clause d'indivis, il peut exiger que vous payiez la moitié du loyer jusqu'à la fin du bail
- votre père reste caution au bail, jusqu'à la fin de son engagement de caution ou le départ de votre ami.

Par **corimaa**, le **27/08/2011** à **16:46**

Bonjour, vous avez droit de donner votre préavis de 3 mois, seulement vous ne pouvez pas l'obliger à donner le sien. Et comme votre père s'est porté caution, si votre ami ne paie plus le loyer, c'est votre père qui devra le payer. Idem pour toutes les dégradations qu'il pourrait faire une fois que vous serez parti, et que votre père devra aussi payer
Donc votre père a tout intérêt à convaincre à ce jeune homme de partir en même temps que vous, car ça risque de lui

couter cher. En lui expliquant qu'il ne souhaite pas etre caution pour lui seul, mais bon, rien n'obligera votre ami à l'ecouter et à suivre ses conseils